



**SERVICE
BILLETTERIE**



Vous souhaitez mettre en vente la billetterie de votre spectacle mais ne savez pas comment procéder ?

Nous sommes là pour vous aider et vous accompagner !



Quels sont les avantages de mettre en vente sa billetterie à l'Office de Tourisme ?

1

- **Vente aux comptoirs** de **Gap** et de **Tallard**, ouverture 6 jours sur 7 hors saison et 7 jours sur 7 en été.
- **Vente en ligne** sur notre site web dédié : www.boutique.gap-tallard-vallees.fr

2

L'Office de Tourisme fournit :

- Billets papiers officiels type voucher avec bande holographique et personnalisables.
- E-billets personnalisables générés automatiquement lors de l'achat en ligne.

3

Communication de votre événement sur **nos réseaux sociaux**.

4

Si vous n'êtes pas équipés, l'Office de Tourisme peut vous **prêter gratuitement des douchettes** pour le contrôle d'accès.

5

En échange, l'Office de Tourisme demande **1€ de frais de location** par billet vendu (comptoirs & web) uniquement.*

*Les **1€ de frais de location** sont applicables pour tout organisateur basé sur le territoire administratif **Gap Tallard Durance**.
Pour tout organisateur extérieur, les frais de location s'élèvent à **1,50€** par billet vendu (comptoirs & web).

EN BREF

Un service dédié

**Une équipe de
professionnels à
votre écoute**

**Une dynamique
commune**

**Un accompagnement
personnel**



Nous contacter :

billetterie@gap-tallard-vallees.fr

04 92 52 56 56

Office de Tourisme Gap Tallard Vallées
1 place Jean Marcellin
05000 GAP

